



Apicil AM

CODE DE TRANSPARENCE
AFG-FIR-EUROSIF

Fonds ISR Actions

Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

Il couvre la liste des fonds ouverts cité dans le tableau ci-dessous.

Liste des fonds ISR Actions
Roche-Brune PME Responsables
Roche-Brune Euro Valeurs Responsables
Roche-Brune Europe Valeurs Responsables
Stratégie Europe Action ISR
Stratégie Allemagne ISR
Stratégie France ISR
Stratégie Euro ISR

Sommaire

Préambule	6
1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence.....	7
2. Données générales sur la société de gestion	12
2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s’applique ce Code	12
2.2 Quels sont l’historique et les principes de la démarche d’investisseur responsable de la société de gestion ?.....	12
2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d’investisseur responsable ?.....	13
2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	14
2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion ?.....	14
2.6 Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion	15
2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	15
2.8 Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	16
2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?.....	16
2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	16
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence.....	16
3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?.....	16
3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l’univers d’investissement du/des fonds ?	17
3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?.....	18
3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	21
3.5 Quelle est la méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d’évaluation...) ?.....	22
3.6 A quelle fréquence est révisée l’évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?.....	25
4. Processus de gestion.....	26
4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?.....	26
4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?.....	27
4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l’objet d’une analyse ESG (hors OPC) ?	29
4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	

29	
4.5	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? 29
4.6	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? 29
4.7	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? 30
4.8	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ? 30
5.	Contrôles ESG 30
5.1	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ? 30
6.	Mesures d'impact et reporting ESG 30
6.1	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ? 30
6.2	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ? 30
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?..... 31
6.4	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? 32

Préambule

Raison d'être du Groupe APICIL

« Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie »

*Dans l'ADN du groupe APICIL, groupe de protection sociale, depuis plus de 80 ans et au cœur de notre système de gouvernance, la **démarche de responsabilité sociétale vise à créer de la valeur tout en s'adaptant aux mutations de notre société** et en respectant nos valeurs qui sont l'Excellence, le Partage et l'Engagement. Notre mission est de protéger et servir nos parties prenantes. Le Groupe est noté sur sa dimension sociale et environnementale depuis 2018.*

*Des actions comme notre politique RH, notre engagement pour lutter contre les vulnérabilités, les investissements sur le terrain de l'innovation sociale ou encore la volonté de changer le regard sur le handicap permettent d'être reconnu comme une **entreprise engagée et responsable durablement**.*

***En tant qu'investisseurs socialement responsables, nous considérons que notre obligation fiduciaire inclut la prise en compte explicite de ces critères pour assurer une performance durable.** Ainsi, l'investissement socialement responsable promu par APICIL AM s'inscrit dans le cadre de la politique RSE du groupe.*

La société de gestion APICIL AM

APICIL AM est spécialisée dans la gestion obligataire et actions sous différentes enveloppes (mandat/OPC) et stratégies. APICIL AM gère d'une part des actifs pour le compte du groupe APICIL dans le cadre de mandats et fonds dédiés et d'autre part des OPC ouverts commercialisés en interne (UC notamment) et en externe.

Faire figurer :

Responsabilité d'APICIL AM

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité d'APICIL AM, qui s'engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.

Données au : XX/XX/XXXX

Mise à jour : XX/XX/XXXX

Avertissement :

Ce document à caractère commercial a pour but de vous informer de manière simplifiée sur la démarche extra-financière de la société et des fonds objets du présent code ; il ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas une action de démarchage, ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Toute souscription dans un OPC doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur notre site internet ou sur simple demande auprès du représentant habituel ou auprès d'APICIL AM. Ce document est établi par APICIL AM. Il contient des éléments et des données chiffrées qu'APICIL AM considère comme fondées ou exactes au jour d'établissement du document. Les commentaires contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans avis préalable.

Ce document (ou des extraits de ce document) ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit sans autorisation préalable d'APICIL AM, laquelle ne saurait être retenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom des Fonds :					
<ul style="list-style-type: none"> Roche-Brune Euro PME Responsables 					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/22	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best-in-class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion (Complémentaire) <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes	23,9M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label GreenFin <input type="checkbox"/> Label CIES	LIEN

Nom des Fonds :					
• Roche-Brune Euro Valeurs Responsables					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/22	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best-in-class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion (Complémentaire) <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes	56,1M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label GreenFin <input type="checkbox"/> Label CIES	LIEN

Nom des Fonds :					
• Roche-Brune Europe Valeurs Responsables					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/22	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best-in-class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion (Complémentaire) <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes	38,5M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label GreenFin <input type="checkbox"/> Label CIES	LIEN

--	--	--	--	--	--

Nom des Fonds :

- Stratégie Europe Actions ISR (Fonds Nourricier du Maître Roche-Brune Europe Valeurs Responsables)

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées parle fonds	Encoursdu fonds au 31/12/22	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best-in-class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion (Complémentaire) <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes		<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label GreenFin <input type="checkbox"/> Label CIES	LIEN

Nom des Fonds :

- Stratégie Allemagne ISR

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées parle fonds	Encoursdu fonds au 31/12/22	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best-in-universe <input checked="" type="checkbox"/> Best-in-class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion (Complémentaire) <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes	21 M€	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label GreenFin <input type="checkbox"/> Label CIES	LIEN

--	--	--	--	--	--

Nom des Fonds :

- Stratégie France ISR

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées parle fonds	Encoursdu fonds au 31/12/22	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best-in-universe <input checked="" type="checkbox"/> Best-in-class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion (Complémentaire) <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes	108,3M€	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label GreenFin <input type="checkbox"/> Label CIES	LIEN

Nom des Fonds :

- Stratégie Euro ISR

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées parle fonds	Encoursdu fonds au 31/12/22	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best-in-universe <input checked="" type="checkbox"/> Best-in-class <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion (Complémentaire)	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input checked="" type="checkbox"/> Énergies fossiles non	107,6M€	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label GreenFin <input type="checkbox"/> Label CIES	LIEN

<input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales	conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Divertissement pour adultes			
---	---	---	--	--	--

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

APICIL Asset Management est la filiale de gestion d'actifs du Groupe APICIL. Basée à Paris et à Lyon, la société de gestion a bâti des expertises pointues, dédiées à une clientèle professionnelle d'institutionnels et de distributeurs.

Apicil AM – 20 rue de la BAUME 75008 Paris

Tel : +33 (0) 1 55 31 24 00

AM_Distribution@apicil-am.com

Société de Gestion de Portefeuilles agréée sous le numéro GP98038

<https://www.apicil-asset-management.com/>

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

APICIL AM est le fruit de la réunion des équipes de gestion financière d'APICIL, de GRESHAM en 2018 et de Roche-Brune en 2020. Roche-Brune, spécialisée en gestion action active, a initié une démarche ESG depuis 2009.

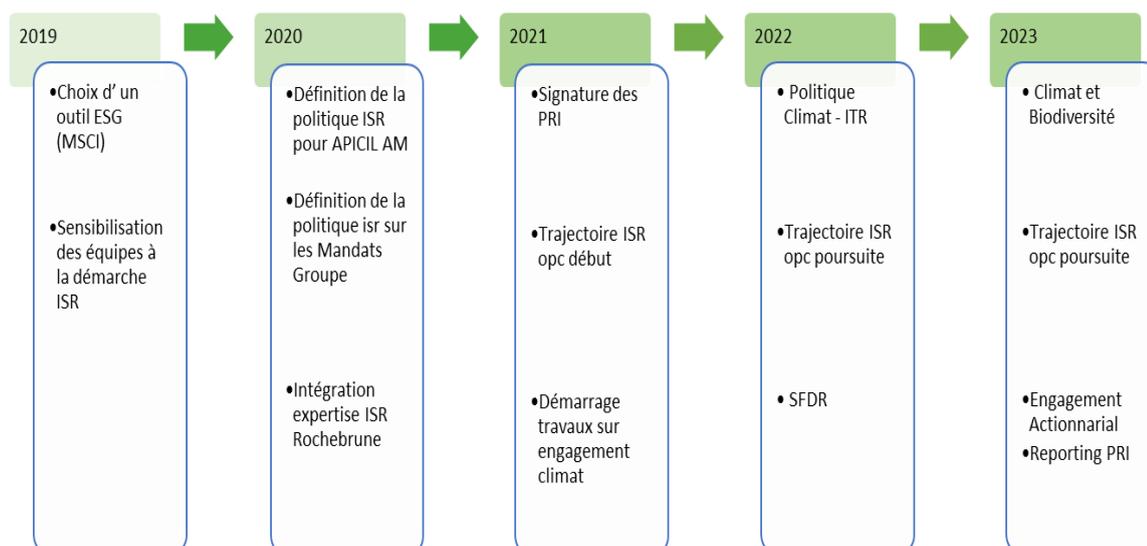
Pour accélérer son ambition, Apicil Asset Management et Roche-Brune Asset Management ont initié un rapprochement en avril 2019. Depuis le 1er janvier 2020, la société de gestion des fonds est Apicil Asset Management. La marque ROCHE-BRUNE quant à elle subsiste. Dans cet accord, l'ISR est au cœur du développement et tend à s'étendre à l'ensemble de la gamme.

Dans la continuité de cette initiative, le groupe Apicil a succédé aux engagements de Roche-Brune et est devenu signataire des PRI en 2021 : Il a rédigé sa première charte ISR présentant sa philosophie et les critères ESG retenus.

Partant du principe qu'une vision responsable de la création de valeur pour l'Entreprise et ses parties prenantes est plus à même de générer une performance pérenne, nous intégrons au cœur de notre processus d'investissement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (**ESG**) rigoureux. Nous sommes en effet convaincus que la prise en compte d'éléments extra-financiers permet une meilleure appréciation du couple rendement/risque des émetteurs.

En complément de l'approche ESG, nous développons également une approche dite *d'impact* lors de certains investissements. Ces derniers sont alors sélectionnés en fonction des objectifs et des résultats positifs des projets qu'ils financent. A titre d'exemples, certains investissements seront spécifiquement sélectionnés en raison de leur impact favorable sur l'environnement, la biodiversité, l'éducation, ...

APICIL AM se fixe des jalons de progression dans sa démarche ESG tant en termes de couverture des actifs que de formation de ses collaborateurs et renforcement des moyens.



Pour plus d'information voir la [Politique Finance Durable](#).

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Philosophie

Partant du principe qu'une vision responsable de la création de valeur pour l'Entreprise et ses parties prenantes est plus à même de générer une performance pérenne, nous intégrons au cœur de notre processus d'investissement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) rigoureux. Nous sommes en effet convaincus que la prise en compte d'éléments extra-financiers permet :

- Une meilleure appréciation du couple rendement/risque des émetteurs ;
- Une plus juste évaluation de la prime de risque.

Notre démarche est structurée autour de plusieurs politiques accessibles sur notre site internet :

Politique d'engagement actionnarial	https://www.apicil-asset-management.com/lisr-tout-naturellement/
Rapport d'engagement	
Politique Finance Durable	
Rapport LEC 29	
Principales incidences négatives	

Gouvernance

Un comité ISR transverse, semestriel, anime le dispositif et définit les plans d'actions. Il réunit le Directeur Général, le Responsable de la Gestion, le coordinateur ISR (la Secrétaire Générale d'APICIL AM), les analystes ESG, les responsables de pôles de gestion, et le RCCI. Il a pour objet de fixer les jalons de déploiement de la démarche ISR, d'évoquer toute analyse spécifique, de coordonner les interactions avec le Groupe et les prestataires, de faire évoluer les critères, le reporting client.

Les comités de gestion spécialisés intègrent un volet ISR dans le cadre de la validation des émetteurs. Un comité ISR mensuel a été mis en place en 2021 pour suivre les controverses, les évolutions de notation.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La politique ISR d’Apicil AM vise à atténuer les risques ESG et identifier les opportunités d’investissement par le biais du développement durable, dont le changement climatique. Cette démarche évalue spécifiquement la capacité des entreprises à gérer leurs risques extra-financiers. En effet, l’ensemble des critères de notation produit par construction une mesure du risque auquel ces entreprises sont exposées, y compris sur le risque climatique.

Concrètement, le processus d’identification et d’évaluation des risques ESG passe par le processus d’intégration ESG dans les investissements au travers

- a. Des notes ESG et de leur suivi
- b. Des controverses
- c. Des exclusions

Une cartographie des risques ESG a été établie en 2022 avec une double approche (relative et absolue sur les expositions). La cartographie des risques ESG est intégrée à la Politiques des Risque de l’entité. Elle est mise à jour selon une fréquence annuelle.

Les risques de durabilité sont appréhendés selon plusieurs axes :

1. exposition potentielle par nature de risque
2. impact financier sur les portefeuilles de l’exposition au risque climatique (risque physique (dommage au bien) et risque de transition)
3. mesure du degré de dépendance des émetteurs et portefeuilles à la biodiversité

Les risques de durabilité ainsi que les opportunités sont pris en compte dans notre évaluation ESG au travers de l’intégration ESG lors de notre processus d’investissement. L’ensemble de ces risques y compris climatiques sont appréhendés au travers plusieurs axes :

Exclusions sectorielles	Exclusions normatives	Autres exclusions
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Jeux d’argent</u> ⇒ <u>Divertissements pour adulte</u> ⇒ <u>Tabac</u> ⇒ <u>Armes controversées</u> ⇒ <u>Energies fossiles</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Conventions d’Ottawa et d’Oslo*</u> ⇒ <u>Pacte mondial des Nations Unies</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Esclavage moderne</u> ⇒ <u>Indice Développement humain</u> ⇒ <u>Controverses graves</u>

*obligatoires pour toutes les Sociétés de gestion françaises

Plus d’informations disponibles dans la [politique Finance Durable](#) de la société de gestion.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion ?

L’ensemble des équipes d’APICIL AM est impliqué dans l’activité d’investissement responsable à des degrés divers.

En première ligne, l’analyste ISR et les gérants-analystes sont impliqués dans leurs activités quotidiennes d’analyse et de gestion. Un comité ISR mensuel recense les activités, analyses et remarques de cette équipe.

Les gérants-analystes sont mobilisés pour intégrer les dimensions extra financières dans leurs décisions d'investissement.

Les autres équipes sont également fortement mobilisées sur des sujets comme le reporting, la commercialisation ou le marketing pour expliquer notre démarche aux clients ou encore les équipes de conformité et des risques en surveillant la bonne application des règles de gestion ISR ou encore les équipes des fonctions support comme :

- Le Pôle Contrôle des risques et le RCCI contrôlent la bonne application des règles ISR (par exemple, les politiques d'exclusions ou les filtres de sélectivité ISR)
- Le Middle Office contribue à l'exécution des votes dans le cadre de notre politique d'engagement actionnarial ;
- Le Pôle Data Management développe et administre les données nécessaires au calcul des notes et du suivi ESG.

Ainsi, tous les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux problématiques de l'investissement socialement responsable par des formations.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

Au 31/12/2022 les équipes d'APICIL AM comptaient :

- 1 analyste ISR
- 10 gérants ISR

Seuls l'analyste ISR sont en équivalent temps plein sur les sujets ISR.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input type="checkbox"/> SIFs -Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles for Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High-Level <input type="checkbox"/> Expert Group on Sustainable Finance	<input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt,eau, ...) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Le total des encours ISR d'APICIL AM (OPC et Mandats) s'élève à 8 976 Millions d'euros au 31 décembre 2022.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2022 la part d'actifs ISR (OPC et mandats) rapportés aux encours totaux sous gestion est de 90%. L'objectif d'Apicil AM est d'étendre progressivement sa démarche ISR à la plupart des fonds gérés.

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Stratégie France ISR	https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/
Stratégie Allemagne ISR	
Stratégie Euro ISR	
Stratégie Europe Actions ISR	
Roche-Brune Europe Valeurs Responsables	
Roche-Brune Euro Valeurs Responsables	
Roche-Brune Euro PME Responsables	
Stratégie Rendement Responsable	
Stratégie Obligations Durables	
APICIL Haut Rendement 2027	
Stratégie Patrimoine Solidaire	

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

La prise en compte des critères ESG au sein des fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG. La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique Finance Durable mise en place par la société de gestion, disponible sur notre site internet. Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

Notre démarche ISR tend à s'aligner sur les PRI (Principles for Responsible Investments) de l'ONU, dans la continuité de Roche-Brune adhérent depuis 2009, le groupe Apicil est devenu signataire en 2021. Par cette adhésion, Apicil s'engage à maintenir en continu un suivi :

- Des risques ESG des émetteurs de notre univers d'investissement pour ne retenir que les entreprises aux pratiques les plus responsables ;
- De l'impact ESG des fonds que nous gérons pour compte de tiers, à travers plusieurs indicateurs d'impact, en vue d'évaluer l'efficacité de notre démarche ISR.

La prise en compte des critères environnementaux nous permet de mesurer le niveau d'intégration des enjeux dans la stratégie de l'entreprise, sa culture et son fonctionnement ainsi que la robustesse de la gestion des risques environnementaux dans le périmètre de l'entreprise. Nous évaluons également

l'empreinte environnementale et les performances effectives des sites et opérations, les ambitions et les moyens pour en limiter les impacts négatifs sur l'environnement.

La prise en compte des critères sociaux nous permet d'atténuer le risque d'un point de vue de crédibilité sociale de l'entreprise, d'améliorer le moral de ses employés, d'attirer les meilleurs talents et de renforcer ses relations avec la communauté. De faibles performances sociales peuvent avoir un impact considérable en termes de productivité, de rentabilité, et de réputation. S'agissant des questions sociales et d'emploi, les entreprises doivent adopter des mesures pour garantir l'égalité femmes-hommes, les conditions de travail, le dialogue social, ainsi que l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail. Bénéficier dans le cadre de son travail de conditions propices au bonheur entraîne réussite et rendement.

L'évaluation de qualité de la gouvernance de l'entreprise est indispensable afin de garantir la pérennité de l'entreprise et d'assurer la bonne performance sur les aspects environnementaux et sociaux. Cela permet de mitiger également les risques en matière de gouvernance, en vérifiant les pratiques fiscales des entreprises, la déontologie ou encore la structure et la diversité de la direction.

Les critères ESG sont un réel outil permettant aux entreprises de mesurer leurs performances dans ces trois domaines afin de permettre une croissance durable et solide. De faibles performances ESG peuvent avoir un impact considérable en termes de productivité, de rentabilité, et de réputation.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'ESG fait partie intégrante du processus de gestion des fonds ISR. L'ensemble de l'équipe de gestion participe aux évolutions de la stratégie ESG.

- **Humains**

Equipe ISR : Elle accompagne la société de gestion dans l'application et l'évolution de sa stratégie de long terme.

Equipe Gestion est composée de 3 gérants Actions, de 2 gérants Obligataires, 3 gérants Diversifiés et de 2 gérants dédiés au Mandat. Tous les gérants gèrent au moins un fonds intégrant des caractéristiques environnementales et /ou sociales.

Equipe Risque : Elle réalise les contrôles de niveau 1.bis des caractéristiques environnementales et/ou sociales des fonds ISR. Par ailleurs, les risques de durabilité sont également intégrés dans le dispositif de gestion des risques.

Equipe RCCI : Elle réalise les contrôles de second niveau afin de s'assurer du respect de l'ensemble des règles et engagement ESG applicables aux fonds ISR.

- **Outils**

Le pilotage de la stratégie ISR de la société de gestion a nécessité le développement d'outils internes (API ESG) et externes (développés ci-après dans moyens externes), afin de mieux gérer les problématiques de gestion des données ESG, de suivi quotidien des contraintes et des performances ESG.

- **Moyens externes**

SERVICES	Prestataires	Descriptions
Votes	PROXINVEST	Fondée en 1995, Proxinvest est une société de conseil aux investisseurs. Elle les conseille sur leur politique d'engagement actionnarial et les assiste dans l'exercice de leurs droits de vote aux assemblées générales des sociétés cotées. APICIL AM est assistée dans l'analyse des résolutions par Proxinvest sur le périmètre des mandats.
	ISS	Fondé en 1985, le groupe d'entreprises Institutional Shareholder Services (ISS) accompagne les investisseurs et les entreprises dans la construction de leur modèle durable. La branche ProxyExchange (ISS Voting) s'appuie sur les décennies d'expertise d'ISS en matière de gouvernance d'entreprise et de vote par procuration. APICIL AM est assistée dans l'analyse des résolutions par ISS sur le périmètre des OPC.
Notations extra-financières	MSCI ESG Research	MSCI est une entreprise de services financiers et extra-financiers. MSCI ESG Research accompagne les investisseurs dans l'analyse et la mesure de leurs performances extra-financière. Pour faire son analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie sur les données ESG fournies par MSCI ESG Research.
	GAIA/ETHIFINANCE	EthiFinance est un groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance et du développement durables. Créé en 2017, le Groupe est issu de la fusion entre Spread Research (agence de notation et recherche indépendante) et EthiFinance (notation ESG et conseil ESG) fondées en 2004. L'agence de notation est spécialisée dans la notation ESG des PME/ETI.
	ICEBERG DATA LAB	Iceberg Data Lab est une entreprise fintech qui développe des outils d'évaluation et fournit des solutions de données environnementales aux institutions financières. L'entreprise fournit le Corporate Biodiversity Footprint (CBF) qui est un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises.

Pour parfaire notre démarche, nous nous sommes également entourés :

- D'un comité ISR transverse semestriel visant à développer notre plan d'action
- D'un comité ESG mensuel dont l'objectif est de sensibiliser, de former, d'informer et d'accompagner les collaborateurs.

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

La performance ESG des fonds est évaluée en utilisant la méthodologie de MSCI ESG Research et celle d’Ethifinance – GAIA Research , uniquement pour le fonds RB euro PME Responsables.

Le fonds Roche-Brune Euro PME Responsables a pour spécificité d’investir dans des entreprises de petite taille, éligibles au PEA-PME. Nous avons fait appel à Ethifinance – GAIA Research pour évaluer les critères ESG par leur spécialisation dans l’analyse ESG des entreprises PME-ETI cotées européennes. Cela nous permet de couvrir en analyse ESG de nombreuses entreprises qui ne sont pas couvertes par MSCI ESG.

Les critères ESG pris en compte par chacune des agences de notation extra-financière sont repris dans les tableaux ci-dessous.

Critères pris en compte par MSCI ESG Research

Piliers	Thèmes	Enjeux
Environnement	Changement climatique	Emissions carbone de l'entreprise (scope 1, scope 2 et scope 3)
		Empreinte carbone des produits
		Vulnérabilité liée au changement climatique
		Financement des activités ayant un impact environnemental
	Ressources naturelles	Biodiversité et utilisation des sols
		Extraction des matières naturelles
		Pression et gestion de l'eau
	Pollution et déchets	Déchets électroniques (production et gestion)
		Emballages et déchets liés
		Emissions toxiques et traitement des déchets
	Opportunités environnementales	Opportunités dans les technologies vertes
		Opportunités dans les constructions vertes
		Opportunités dans les énergies renouvelables
Social	Capital humain	Santé et sécurité au travail
		Développement du capital humain (attirer, retenir et développer les talents)
		Gestion de la main d'œuvre
		Chaîne d'approvisionnement (respect des normes sur les conditions de travail)
	Fiabilité des produits	Sécurité chimique
		Protection des consommateurs (qualité des produits, prix équitable...)
		Risque démographique et santé
		Protection et sécurité des données
		Investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Relation avec les communautés locales
		Approvisionnement controversé
	Opportunité dans le domaine social	Accès aux moyens de communication
		Accès aux services financiers
		Accès aux soins
		Opportunité dans le domaine de l'alimentation et de la santé

Gouvernance	Gouvernance de l'entreprise	Conseil d'administration
		Politique de rémunération
		Actionnariat
		Présentation des comptes

Source : MSCI ESG, Octobre 2022

Critères pris en compte par GAIA

Pilier Environnement	Pilier Social	Pilier Gouvernance	Pilier Parties prenantes externes
Politique environnementale et système de management	Caractéristiques et politique sociale	Risque de dilution des actionnaires minoritaires	Relation avec les fournisseurs
Energie et GES	Conditions de travail	Composition des instances de gouvernance	Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits
Eau, air, sols et déchets	Développement des compétences	Fonctionnement des instances de gouvernance	
	Egalité des chances	Rémunération des dirigeants et administrateurs	
	Santé-sécurité	Ethique des affaires	
		Politique RSE, enjeux extra-financiers et mise en oeuvre de la DPEF	

Source : GAIA Research, 2021

L'idée sous-jacente à cette méthodologie est la suivante : dans un monde qui tend vers une économie plus durable, une gestion plus rigoureuse des risques ESG pourrait être associée à une création de valeur par l'entreprise plus élevée sur le long terme.

La liste exhaustive des indicateurs du référentiel Gaia Research 2022 est communiquée dans le Guide Méthodologique à destination des clients. Plus d'informations sur la méthodologie d'analyse extra-financières disponibles sur le [site d'Ethifinance](#).

Prise en compte de critères ESG dans les exclusions

Exclusions normatives

Les émetteurs répondant aux exclusions normatives suivantes :

- Emetteurs souverains non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo *
- Sociétés ayant des liens avec les armes controversées

- Sociétés non conformes avec les 10 principes de l'UN Global Compact
- Sociétés qui font l'objet de controverses les plus graves selon notre fournisseur de données (controverses de niveau 0 sur 10 selon MSCI ESG)

*Exclusions s'appliquant à l'ensemble des sociétés de gestion françaises

Exclusions sectorielles

L'OPC applique une politique d'exclusion sectorielle afin d'exclure les émetteurs associés aux secteurs ci-dessous selon un seuil de chiffre d'affaires minimal. Les seuils d'exclusion appliqués sont ceux définis dans la Politique Finance Durable de la société de gestion.

- Divertissement pour adultes (>25% de CA)
- Tabac (>25% de CA)
- Jeux d'argent (>25% de CA)

L'OPC exclut de ses investissements les sociétés dont l'activité est liée au charbon selon des critères définis dans la Politique Finance Durable de la société de gestion. Les critères évalués sont les suivants :

- Chiffre d'affaires lié au charbon (>10% de CA)
- Capacité d'extraction de charbon (>20Mt)
- Capacité de production d'électricité liée au charbon (>10GW)
- Développement de nouveaux projets liés au charbon (mines, infrastructures, centrales).

L'OPC exclut de ses investissements les sociétés dont l'activité est liée aux énergies non conventionnelles selon des critères définis dans la Politique Finance Durable de la société de gestion. Le critère évalué est le suivant :

- Chiffre d'affaires lié aux énergies non conventionnelles telles que l'huile de schiste, le gaz de schiste et les sables bitumineux (>10% de CA)

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Approche de lutte contre le changement climatique

Pour l'approche climat, sur 10 thèmes sélectionnés par MSCI ESG Research pour définir sa notation ESG, quatre sont dédiés à la problématique de l'Environnement (Changement climatique, Ressources naturelles, Pollution & Déchets et Opportunités environnementales). De plus, vous retrouverez sur nos reportings mensuels l'intensité carbone sur les scopes 1, 2 et 3 (1 et 2 uniquement sur le fonds Euro PME Responsables) par rapport à l'indice de référence et son évolution dans le temps.

Notre grille d'analyse ESG du portefeuille repose sur une approche holistique fondée sur la prise en compte des critères ESG, incluant dans l'analyse le changement climatique :

- La stratégie globale en matière d'Environnement développée par l'entreprise
- La maîtrise des impacts environnementaux
- La maîtrise des risques associés au changement climatique et la contribution à la transition énergétique.

Enfin, pour compléter notre analyse, et dans le cadre du rapport Article 29 de la Loi Energie-Climat – dite

LEC, trois principaux critères ont été retenus :

- Les risques physiques et de transition à l'aide de la Climate VaR développée par MSCI ESG Research qui nous permet d'évaluer le risque climatique sur les fonds gérés
- La température des portefeuilles via la méthodologie ITR développée par MSCI ESG Research
- La part verte et la part brune des portefeuilles, ce qui nous permet d'identifier les différents leviers pour agir en tant qu'investisseur responsable (non calculée sur le fonds Euro PME Responsables).

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

L'analyse ESG des émetteurs repose sur les analyses extra-financières fournies par MSCI ESG Research pour l'ensemble des fonds actions ISR, à l'exception du fonds Roche-Brune PME Responsables qui utilise les notations fournies par Ethifinance.

MSCI ESG Research

La méthodologie MSCI ESG Research est basée sur une évaluation des risques et opportunités portés par l'entreprise dans ses dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

L'analyse effectuée par MSCI ESG Research, et la notation qui en découle, cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts non anticipés qui pourraient apparaître à moyen/long terme pour une entreprise liés à des enjeux ESG non maîtrisés ?
- Quels enjeux ESG représentent des opportunités futures ?
Et plus spécifiquement :
- Quels sont les risques/opportunités clés ?
- Quelle est le degré d'exposition aux risques ESG ? Comment ce risque est-il géré ? Comment l'entreprise se situe par rapport à ses pairs (secteurs) ?

La méthodologie de notation repose sur l'identification des enjeux clés type pour chaque dimension E, S, G d'une entreprise.

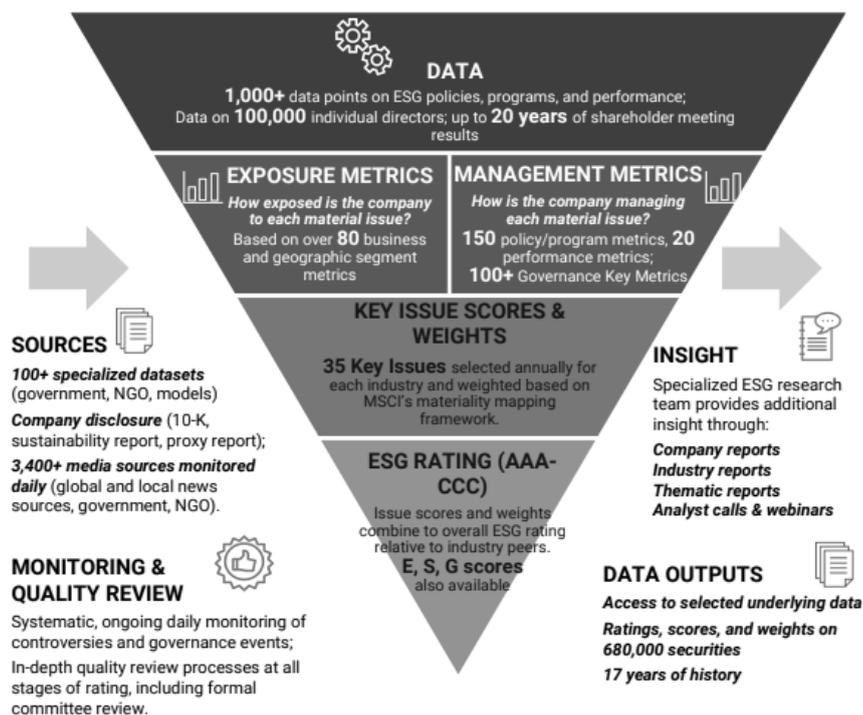
Les enjeux clés identifiés par MSCI ESG Research diffèrent d'un secteur et d'une entreprise à l'autre (le traitement des déchets sera ainsi prépondérant sur une entreprise du secteur de la chimie, le financement de la transition énergétique le sera pour le secteur financier). Finalement, une dizaine de thématiques est retenue et celles-ci pondérées pour évaluer les risques et expositions.

Les étapes de la notation peuvent se résumer ainsi :

- Mesure des expositions aux risques E/S/G
- Mesure de la couverture de ces risques par l'entreprise sur chaque pilier
- Evaluation des opportunités du secteur et de la saisie de ces opportunités par l'entreprise
- Existence de pratiques contestables (controverses) ? Un cas de controverse est défini comme une situation en cours dans laquelle les opérations et/ou les produits d'une entreprise auraient un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance (violations des

réglementations applicables, de normes internationales, litiges, pratiques anti concurrentielles...).

La sélection des valeurs se fonde sur l'existence d'une analyse ESG des entreprises de l'Univers d'investissement. La notation obtenue intervient directement dans le processus de gestion. En effet, les entreprises ne répondant pas au seuil d'éligibilité ne sont pas éligibles à l'investissement. En d'autres termes, l'équipe de gestion s'est dotée d'un seuil d'éligibilité qui permet d'éliminer de l'univers d'investissement les entreprises les plus exposées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.



Source : MSCI Avril, 2022

La résultante de ces étapes donne une notation sur une échelle de 1 (mauvais) à 10 (excellent) transposé enfin en lettre.

Letter Rating	Leader/Laggard	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	Leader	8.571* - 10.0
AA	Leader	7.143 - 8.571
A	Average	5.714 - 7.143
BBB	Average	4.286 - 5.714
BB	Average	2.857 - 4.286
B	Laggard	1.429 - 2.857
CCC	Laggard	0.0 - 1.429

Source : MSCI ESG, Avril 2022

Cette approche systématique combinant note associant les risques et les opportunités ESG, les controverses et les exclusions, est complétée d'une lecture qualitative d'indicateurs déterminants tels que

la dynamique de la notation ESG, les perspectives d'évolution des controverses ou encore les risques/opportunités émanant des principaux critères les plus matériels.

GAIA RESEARCH

Les entreprises évaluées par Gaïa Research font l'objet d'une notation ESG sur la base du référentiel de notation Gaïa Research 2022. Ce référentiel est composé d'indicateurs ESG, dont le nombre qui s'applique dépend du macro-secteur de l'entreprise évaluée. Trois macro-secteurs sont identifiés : Industrie, Distribution et Service. Ces indicateurs sont répartis en quatre thématiques (Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes), elles-mêmes composées de plusieurs sous-thématiques.

Référentiel Gaïa Research 2022 – Nombre d'indicateurs

	Nombre de critères	Nombre de critères notés
Controverses	2	1
Données économiques	4	0
Gouvernance	48	35
Social	28	17
PPE	14	12
Environnement	31	19
Taxonomie verte européenne (données collectées)	12	0
Réponse de l'entreprise	1	0
TOTAL	140	84

Source : GAIA Research

Calcul des notes de chaque indicateur

Les indicateurs faisant l'objet d'une notation peuvent être évalués selon trois principes :

- La transparence, c'est-à-dire le fait que l'information soit communiquée par l'entreprise évaluée (sur une, deux ou trois années) ;
- La performance, c'est-à-dire la valeur intrinsèque de la donnée ;
- La tendance, c'est-à-dire l'évolution de la donnée dans le temps (sur deux ou trois années).

Chaque indicateur dispose de sa propre logique de notation : certains prennent en comptes les trois dimensions susmentionnées, tandis que d'autres sont évalués uniquement à la transparence. Finalement, l'entreprise évaluée obtient sur chaque indicateur noté une note allant de 0 à 100. La notation Gaïa Research tient désormais compte de la taille de l'entreprise évaluée afin d'adapter les attentes de son

référentiel.

Calcul de la note ESG globale

A partir de la note individuelle de chaque indicateur noté, la mécanique de notation permettant d'aboutir à la note globale est la suivante :

- Calcul des notes des sous-thématiques
 - La note d'une sous-thématique est la moyenne simple des notes des indicateurs composant cette sous-thématique ; chaque indicateur est équipondéré.

- Calcul des notes des thématiques
 - La note d'une thématique est la moyenne pondérée des notes des sous-thématiques composant cette thématique : chaque sous-thématique a une pondération spécifique.

- Application du malus lié aux controverses ESG
 - Ethifinance définit une controverse comme étant l'interpellation d'une entreprise par ses parties prenantes (employés, syndicats, ONG, régulateurs, clients, actionnaires, etc.). Le score de controverses mesure l'exposition de l'entreprise à des actualités négatives (procès, grèves, campagnes d'ONG, etc.), en prenant en compte les conséquences de ces actualités sur l'entreprise elle-même et sur ses parties prenantes, dans une logique de double matérialité.
 - Depuis 2022, la note globale intègre un malus lié à l'exposition de l'entreprise évaluée à des controverses ESG :
 - Pas de controverse identifiée : la note globale est inchangée
 - Exposition faible : malus de 3 points
 - Exposition significative : malus de 8 points
 - Exposition élevée : malus de 15 points
 - Exposition critique : malus de 20 points

- Calcul de la note globale
 - La note globale est la moyenne pondérée des notes des thématiques : chaque thématique a une pondération spécifique (cf. tableaux ci-après), à laquelle est retranché le « malus » lié aux controverses ESG le cas échéant.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Pour l'ensemble des fonds actions ISR, à l'exception du fonds Roche-Brune Euro PME Responsables, les données d'évaluation ESG des émetteurs sont celles fournies par notre fournisseur MSCI ESG Research . Ces données de notation sont récupérées quotidiennement afin d'évaluer chaque jour l'évolution de la note ESG des entreprises. Nous nous basons sur les scores de controverses fournis par MSCI ESG Research pour évaluer le niveau de controverses des émetteurs dans lesquels les fonds investissent. La récupération des notes de controverse se fait également quotidiennement.

MSCI ESG Research met à jour à minima une fois par an l'évaluation ESG des émetteurs. Les scores de controverses sont revus également à minima une fois par an et mis à jour dès qu'une nouvelle controverse touche un émetteur.

Ethifinance – GAIA Research met à jour ses notations une fois par an. Le suivi des controverses et de

l'alignement des émetteurs avec les principes du Global Compact est réalisé une fois par mois.

Nous avons défini dans notre politique d'exclusion l'interdiction d'investir dans les émetteurs les plus controversés. Cela se traduit par l'exclusion des émetteurs ayant la note la plus grave de controverse (0/10 selon MSCI ESG Research et 5/5 selon Ethifinance).

4. Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La recherche ESG nous permet de définir les univers d'investissement éligibles pour chacun des fonds. En effet, la sélection des titres éligibles repose à la fois sur les filtres d'exclusions normatives et sectorielles mentionnées précédemment mais aussi sur la notation ESG des entreprises. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est donc effectuée en amont de la construction du portefeuille. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. L'application des critères ESG vise à réduire à minima de 20% l'univers d'investissement du fonds.

Critères de notation minimale pour la gamme Roche-Brune

Fonds	Notation ESG minimale	Pilier E Note minimale	Pilier S Note Minimale	Pilier G Note Minimale	Note Carbon Score Minimale
ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES (notes MSCI ESG Research)	4,3	2,5	2,5	2,5	6
ROCHE BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES (notes MSCI ESG Research)	4,3	2,5	2,5	2,5	6
ROCHE-BRUNE EURO PME RESPONSABLES (Notes GAIA Research)	31				

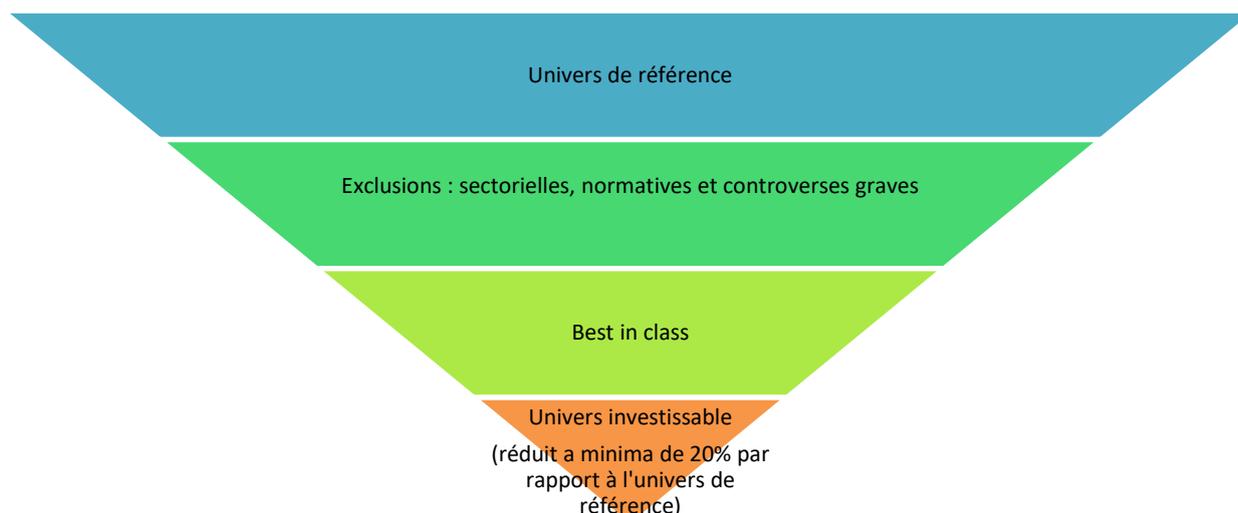
Pour les fonds de la gamme Roche-Brune, les valeurs qui ne respecteraient pas les critères ESG d'exclusion et de notation sont cédées par le gérant, dans un délai de 3 mois. Les valeurs ne respectant pas les critères ESG ne peuvent représenter plus de 10% du portefeuille.

Critères de sélection pour la gamme FAIR

Fonds	Univers de référence	Approche ESG
STRATEGIE FRANCE ISR	MSCI Germany Index (MXDE INDEX)	Best in class
STRATEGIE ALLEMAGNE ISR	MSCI France Index (MXFR INDEX)	Best in class
STRATEGIE EURO ISR	MSCI EMU Large Cap	Best in class

Construction des univers investissables

Pour les fonds FAIR, la construction de l'univers investissable de chacun des fonds cités ci-dessus, se fait au travers d'une approche best in class, en appliquant des exclusions sectorielles et normatives (voir le schéma ci-dessous).



Construction du portefeuille :

Une fois les univers construits, les fonds FAIR ne peuvent investir que dans les émetteurs appartenant à l'univers éligible propre à chaque fonds.

90% de l'encours des fonds doit être aligné sur l'univers investissable.

Les émetteurs en portefeuille qui ne respectent pas/plus notre approche extra-financière :

- Ne peuvent pas représenter plus de 10% de l'encours,
- Doivent sortir de nos portefeuilles si un critère de notation ESG n'est pas rempli dans un délai de 2 mois

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'objectif de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés Celsius et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.

Afin de répondre à cet enjeu de limitation du réchauffement climatique, APICIL AM a formulé une stratégie climat qui s'articule autour de deux piliers, une politique d'exclusion relative aux combustibles fossiles et une évaluation de l'alignement de température et des émissions de GES des encours gérés.

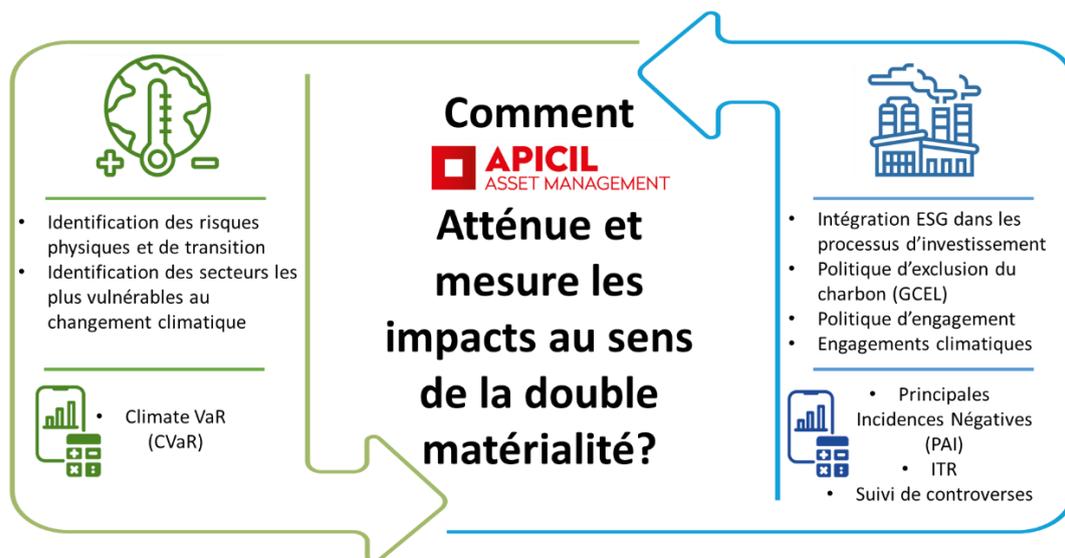
Il est à noter que la société n'a pas recours à des benchmarks de transition climatique ou alignés sur l'accord de Paris. C'est cette politique d'exclusion qui intervient dans la construction du portefeuille, en éliminant certaines valeurs de l'univers d'investissement des fonds.

Politique d'exclusion

APICIL AM a renforcé en 2022 ses exigences sur les secteurs les plus carbo-intensifs, soit les entreprises liées au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles. Apicil AM s'engage à une sortie totale de ses investissements sur des entreprises liées au charbon d'ici à 2030, sur la base des travaux de l'ONG Urgewald et des données transmises par nos fournisseurs de données ESG.

Les seuils d'exclusion sont les suivants :

- Sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à hauteur de plus de 10% de leur chiffre d'affaires
- Sociétés dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon ou la production d'électricité liée au charbon dépasse 10%
- Sociétés disposant d'une capacité de production d'électricité à part de charbon thermique supérieure à 10GW de production
- Sociétés produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an
- Sociétés développant de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales)



Source : Apicil AM

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

~~Les valeurs non notées sont considérées comme non éligibles. Conformément à l'engagement de notre approche ESG, la présence des valeurs non notées au sein du portefeuille est limitée à 10% de l'actif du fonds. Les valeurs non notées ne sont pas considérées comme éligibles et leur présence en portefeuille ne doit pas dépasser 10% de l'actifs du fonds ».~~

Sur le fonds Roche-Brune Euro PME Responsables, les gérants et analystes ont la possibilité de demander la notation de 10 valeurs par an qui ne seraient pas dans l'univers de couverture d'Ethifinance. Ces valeurs pourront rester dans le fonds, dans la limite des 10% non notés, jusqu'à ce qu'Ethifinance fournisse une note.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

L'innovation est au cœur de l'ADN d'APICIL AM, c'est pour cela que le processus de gestion aura pour vocation à se parfaire au fil des années pour continuer de compléter l'analyse fondamentale et détecter la création de valeur des entreprises performantes.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun des fonds du présent code de transparence n'est investi dans des organismes solidaires

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds de la gamme action d'Apicil AM ne pratiquent pas de prêt et/ou emprunt de titres.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds peuvent utiliser des instruments dérivés (futures, options) dans le but de se couvrir ou de s'exposer au risque de marché, en conformité avec l'objectif extra-financier du fonds sans chercher de surexposition. Par conséquent, l'utilisation de produits dérivés reste donc accessoire et n'entrave pas l'objectif de long terme du fonds.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

A titre accessoire, les Fonds peuvent investir dans des OPC dans la limite de 10%.

5. Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

En premier niveau :

- Contrôles réalisés par les gérants : en pré-trade, une vérification systématique de la note ESG est faite par les gérants afin de respecter les seuils de notation
- Contrôle par l'analyste ISR : un contrôle du respect des normes quantitatives est effectué par l'analyste ISR tous les mois lors du comité d'analyse des notations extra-financières

En premier niveau bis :

- En post-trade : Ce contrôle effectué par le département des risques s'appuie sur les données ESG qui sont structurés par notre Département de Data Management.

En 2^{ème} niveau :

- Le contrôle Interne mis en place par Apicil AM couvre la démarche ISR mise en œuvre par l'équipe de gestion. En cas de non-conformité lors de ses contrôles, une notification par écrit est réalisée par le RCCI à l'équipe de gestion pour une action corrective dans les plus brefs délais.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est mesurée par la note ESG moyenne pondérée des portefeuilles. D'autres indicateurs ESG sont également calculés et comparés à ceux du benchmark. Toutes ces informations figurent dans le reporting mensuel des fonds.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les objectifs environnementaux, sociaux, et de gouvernance suivis par les fonds sont matérialisés par les

indicateurs d'impact ESG cités ci-dessous. Ces informations sont affichées tous les mois dans les rapports mensuels ISR des fonds cités en partie 1.

Environnement

- Emissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) (tonne CO2 eq.)
- Intensité carbone sur le scope 1 & 2 (émissions tCO2 eq/CA) ; Intensité carbone en M€ de CA Scope 1&2

Social :

- Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail
- Main-d'œuvre représentée par des conventions collectives

Gouvernance :

- Taux d'indépendance du Conseil

Droit de l'homme :

- Taux de conformité au Global Compact (Indicateur droits humains).

Indicateurs applicables au fonds labélisés ISR

Conformément au label (section VI.6), nous nous engageons à surperformer l'univers et à avoir un taux de couverture de 90% minimum sur l'indicateur N°1 et de 70% minimum sur l'indicateur N°2.

Fonds			<u>Indicateur N°1</u>	<u>Indicateur N°2</u>
Roche-Brune Responsables	Euro	PME	<u>Intensité carbone Scope 1 et 2 (émissions tCO2 eq/CA)</u>	<u>Engagement dans la promotion du dialogue social</u>
Roche-Brune Responsables	Europe	Valeurs	<u>Taux d'indépendance du conseil</u>	<u>Main-d'œuvre représentée par des conventions collectives</u>
Roche-Brune Responsables	Euro	Valeurs	<u>Taux d'indépendance du conseil</u>	<u>Main-d'œuvre représentée par des conventions collectives</u>

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

- Informations générales sur la gestion ISR : Prospectus des Fonds, Politique Finance Durable, reporting ESG.
- Politique d'engagement actionnarial
- Politique de gestion des conflits d'intérêt
- Gestion des réclamations clients

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique d'engagement actionnarial comportant le volet dialogue et engagement actionnarial et le volet vote fait partie intégrante du processus d'analyse ESG.

Elle fait l'objet d'un rapport annuel accessible sur notre site internet.

Engagement et dialogue actionnarial

Conformément à notre déontologie, nous exerçons ces fonctions en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif de nos porteurs de parts.

Plus d'informations sont disponibles dans le document « Politique d'engagement actionnarial » accessible sur notre site internet.

Lien vers la [Politique d'Engagement Actionnarial \(apicil-asset-management.com\)](https://www.apicil-asset-management.com)

DEFINITIONS

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

Dimension Sociale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR : « L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)

Emetteurs : ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

Approches

Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

EXCLUSIONS NORMATIVES

Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas

ratifié certains traités ou conventions internationales.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme le tabac, les armes controversées, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, et le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

Engagement

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Impact investing ou investissement à impact : fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable.

En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi ex post. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.